## MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

## **PROCEDURE ADAPTEE**

#### MAITRE D'OUVRAGE



Mairie du FAOU Place aux Foires 29590 Le Faou

Tél. 02 98 81 90 44 Fax 02 98 81 08 03

Courriel: accueil@mairielefaou.fr

#### **OBJET DU MARCHE**

#### REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE RUMENGOL

#### **PROGRAMME**

Marché n°: 01/2019

Date et heure limites de remise des candidatures : 15/07/2019 à 12 heures

Date et heure limites de remise des offres : 06/09/2019 – 12 heures (date prévisionnelle)

#### Marché passé en application du code de la commande publique.

Conformément au Livre IV du Code de la Commande Publique et aux obligations qui en découlent pour la maîtrise d'ouvrage, ce programme est établi afin qu'une réponse d'ordre environnemental, paysagé et technique soit apportée, par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, à la politique exprimée par la maîtrise d'ouvrage. Dès lors, le présent document précise, outre les objectifs de maîtrise d'ouvrage, les attentes ainsi que les contraintes fonctionnelles, techniques à respecter afin d'offrir à la collectivité et aux usagers des aménagements répondant aux enjeux exprimés.

Le présent programme est une pièce constitutive du dossier.

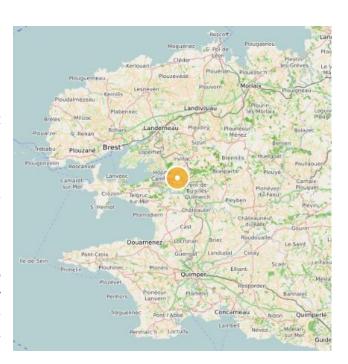
#### I. Contexte:

#### 1.1 Contexte général :

Le Faou est une commune du département du Finistère située à 30 km au sud de Brest.

En 2019, la population totale de la commune est 1.758 habitants pour une superficie de 11,9 km².

Le Faou est membre de la communauté de communes « Presqu'île de Crozon-Aulne maritime » qui a été créée au 1er janvier 2017. Cette communauté a une superficie de 281,03 km² et comptait 23 291 habitants en 2013.



#### 1.2 Contexte du projet :

Le village de Rumengol est rattaché depuis 1971 à la commune du Faou, labellisée Petite Cité de Caractère. Rumengol est connu pour la ferveur religieuse qui attire de nombreux pèlerins tout au long de l'année et plus particulièrement en août.

Une école Diwan, accueillant près de 60 enfants, est également implantée au cœur du village. Il existe également une Maison Familiale Rurale qui propose des formations professionnelles, de la classe de Seconde jusqu'au BTS (une centaine d'enfants y sont scolarisés). Ces deux établissements rayonnent assez largement autour du Faou, étudiants et enfants arrivent en voitures ou en autocars.

La route du Bourg (route du Cranou) mène à la Forêt Domaniale du Cranou, visitée régulièrement tout au long de l'année. Cette route mène également au Domaine de Ménez Meur (PNRA) qui organise annuellement des rencontres et des animations sur des thèmes

notamment environnementaux ; cet espace accueille plusieurs centaines de personnes lors de ces rendez-vous.

#### 1.3 Localisation – Zone d'étude



Source SIG Pays de Brest

Toute la traversée de bourg sur la RD 42 dans la zone agglomérée (1 km) ainsi que les abords de l'église et des écoles (Skol Diwan et MFR).

# II. Les objectifs de réalisations :

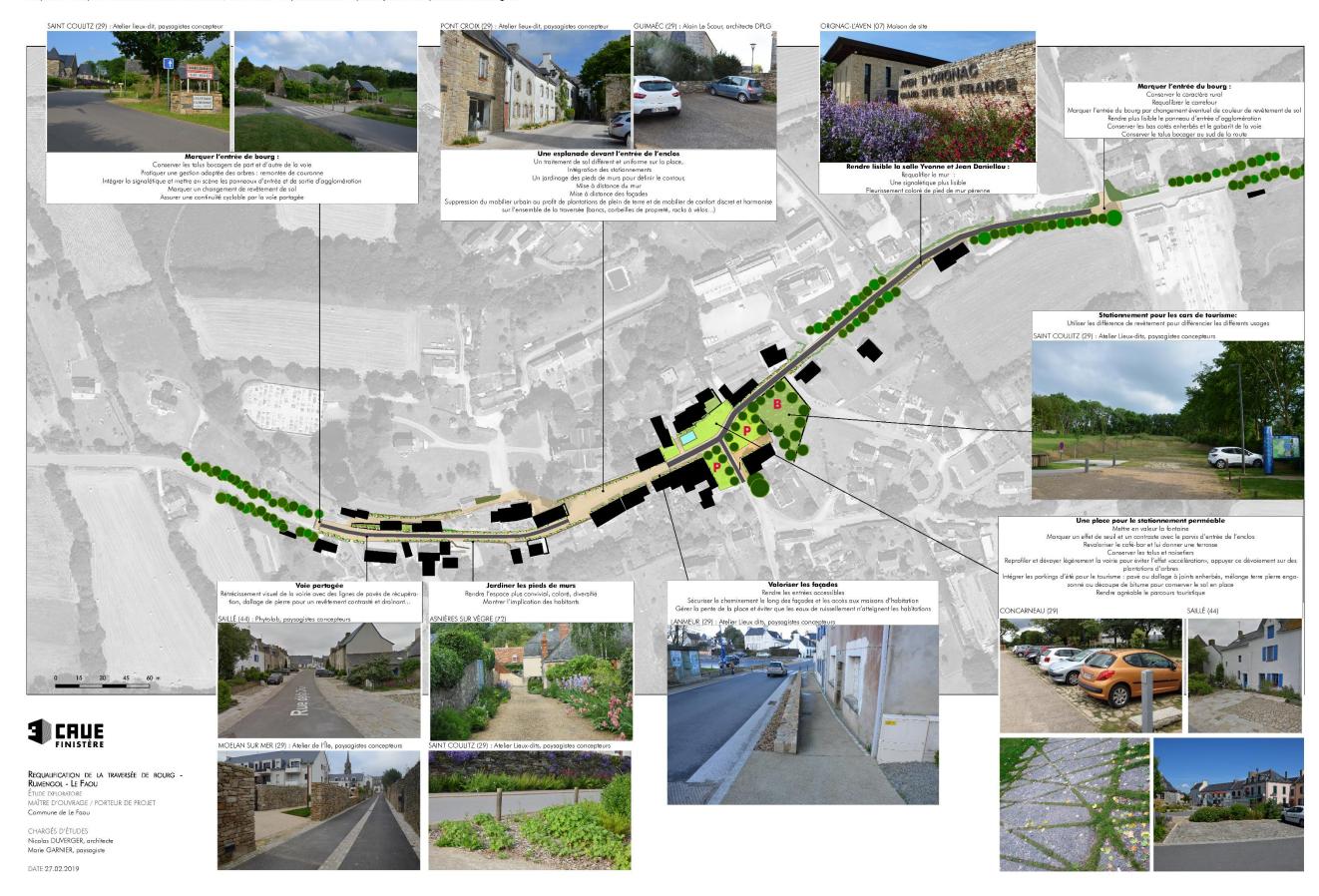
Les aménagements proposés devront suivre les objectifs suivants :

- Concilier et partager l'espace entre les différents usagers (riverains, scolaires, touristes, activités agricoles...) et les différents modes de déplacement.
- Améliorer la qualité paysagère du site en valorisant le patrimoine de Rumengol et en s'appuyant sur les éléments paysagers déjà en place
- Apaiser la vitesse des véhicules et crédibiliser la limitation de vitesse dans cette zone agglomérée.
- Mieux organiser le stationnement
- Créer des portes d'entrées d'agglomération

# III. Etat des lieux – Diagnostic

Un diagnostic sécurité routière et cheminements doux a été réalisé par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance et le CAUE du Finistère a réalisé un diagnostic urbain et paysager. Ces études sont jointes en annexe 1 et 2 au présent programme.

# IV. Orientations générales et préconisations d'aménagement (CAUE du Finistère) Séquencer l'espace : des ambiances différentes, des places... Des espaces publics simples sobres et soignés



#### V. L'accessibilité

Les aménagements réalisés, ainsi que les matériaux devront permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en application de la loi n°2005.102 du 11 février 2005 et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 2006-1658 ainsi que de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

### VI. Les aménagements paysagers

Les aménagements paysagers devront répondre à un triple objectif :

- L'entretien devra être aisé;
- Les aménagements devront être durables ;
- Les aménagements ne devront pas entrer en conflit avec les règles de visibilité établies.

#### VII. Réalisation des travaux

La commune souhaite réaliser les travaux en 2020. Les marchés de travaux devront être lancés avant mars 2020.

#### VIII. Concertation:

L'association de la population en cours d'élaboration du projet est l'un des gages de la réussite pour le mener à son terme. Les candidats devront proposer une méthode qui devra comprendre à minima une réunion publique.

#### IX. Partenaires à associer :

- Le Conseil départemental en tant que gestionnaire de la RD
- La Région Bretagne pour les transports scolaires
- Les différents gestionnaires de réseaux :
  - o Eau Communauté de communes de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime
  - Assainissement Commune du Faou
  - o Electricité Syndicat d'Départemental d'Energie du Finistère
  - o Telecom Orange
- Le CAUE du Finistère
- Le Parc Naturel Régional d'Armorique PNRA à Le Faou

# X. Compétences de l'équipe :

Afin de répondre au mieux aux besoins l'équipe devra obligatoirement être composée :

- d'un paysagiste concepteur (mandataire de l'équipe et chef de projet)
- d'un bureau d'études en Voirie-Réseaux Divers
- toute autre compétence qu'elle jugera nécessaire pour mener à bien sa mission.

# XI. Documents mis à disposition du titulaire

- Levé topo
- Diagnostics amiante de la chaussée

# Annexe 1: Etude réalisée par le Conseil Départemental pour le compte de FIA

# Cf. pièce jointe



Février 2019

# DIAGNOSTIC SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DÉPLACEMENTS DOUX

Traversée du bourg de Rumengol



# Annexe 2 : Etude réalisée par le CAUE du Finistère

# Cf. pièce jointe



